

Communication municipale au Conseil communal N° 683 / 2024

Séance du 25 mars 2024

Subventionnement d'abonnements Mobility « Test »

Pour soutenir le développement économique de notre région et répondre aux besoins propres à chaque individu en matière de déplacements, la Municipalité souhaite encourager et favoriser la mobilité multimodale.

Dans cette optique, depuis plusieurs années déjà, plusieurs véhicules en autopartage de la coopérative Mobility sont mis à disposition des habitants en différents lieux de la Commune. Ce mode de déplacement pratique et flexible offre une réponse pragmatique aux nécessités actuelles de mobilité et contribue au développement durable.

Dès lors, pour encourager la population à tester l'autopartage, la Municipalité informe que depuis le 1^{er} janvier 2024, une subvention d'un montant maximum de CHF 50.- peut être demandée suite à la souscription d'un abonnement Mobility « Test ».

Les modalités relatives à ce dispositif sont précisées au sein d'une Directive municipale disponible sur le site Internet communal : www.lutry.ch/abomobility. Sur cette même page, se trouve également le formulaire à remplir et renvoyer pour pouvoir bénéficier du subventionnement. Pour en informer la population, un article a été publié dans l'Echomunal Express du 29 février 2024.

Par cette mesure, la Municipalité espère que les frais liés à la souscription d'un abonnement Mobility « Test » ne constitueront plus un frein pour essayer l'autopartage et l'aborder comme éventuelle solution alternative à la possession d'un véhicule.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2024.